



L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

Téléassistance

Afin de vous aider à rester le plus longtemps possible chez vous en toute sécurité, nous vous proposons un service de téléassistance.

Publié le 01 juin 2021
Dernière modification le 05 janvier 2026

La téléassistance : vivre chez vous en toute sécurité

Nous vous proposons la mise en place d'une téléassistance si vous habitez sur l'une des 28 communes du territoire de Grand Lac. Elle vous permet de contacter 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 une plate forme téléphonique qui peut en fonction de la situation, échanger avec vous, alerter vos proches ou mobiliser les services d'urgence.

Le dispositif

Le dispositif fonctionne avec un médaillon ou un bracelet équipé d'un bouton-pression, que vous portez en permanence sur vous. Dans votre logement, en appuyant sur le bouton, vous êtes mis en relation avec la plateforme par le biais d'un transmetteur équipé d'un haut-parleur.

La téléassistance peut être installée avec ou sans ligne de téléphone fixe. Si vous n'avez pas de téléphone fixe, l'installateur vous proposera un système GSM avec une carte SIM.

D'autres options sont disponibles pour plus de sérénité (cf. annexe des options) :

- un détecteur de certaines chutes lourdes,
- un détecteur de fumée relié à la centrale d'écoute et d'assistance,
- une boîte à clé qui permet aux professionnels intervenant à votre domicile d'accéder à votre clé au moyen d'un code (cela évite de multiplier les doubles de clé),
- une téléassistance mobile pour tous vos déplacements à l'extérieur de votre logement,
- un chemin lumineux qui s'installe dans votre chambre et permet de limiter le risque de chutes nocturnes,
- un pilulier relié à la centrale d'écoute et d'assistance.

Tarifs

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/laide-aux-personnes-agees-cias/teleassistance?>

En 2026, l'abonnement de base est de **22,10 €/mois**, **22,95 €/mois quand le logement ne dispose pas d'un téléphone fixe ni d'internet**. Au moment de l'abonnement, une boîte à clé peut être achetée et installée pour **68,00 €**. Tarifs tout compris (pas de frais d'installation, de test technique ou de dépannage à domicile). Le premier mois d'inscription est gratuit, en revanche tout mois commencé est dû. Le service ne peut pas être suspendu en cas d'hospitalisation ou de congés. En revanche, il est possible de résilier le contrat à tout moment en rapportant le matériel à l'accueil du CIAS.

Un crédit d'impôt et des aides financières sont possibles auprès de votre caisse de retraite ou du Conseil Départemental.

Démarches administratives

Le dossier d'inscription peut être retiré à l'accueil, envoyé par mail, par courrier, ou téléchargé sur cette page. Il est important de bien remplir le dossier et de nous transmettre les coordonnées de 2 personnes minimum (famille, amis, voisins...) à prévenir dans un périmètre de 45 minutes au maximum autour de votre domicile. Nous nous chargeons ensuite de le transmettre au prestataire qui prendra contact avec vous ou votre famille pour l'installation du matériel. Pour tout renseignement, contactez-nous :

> **04 79 52 12 44**

> teleassistance@cias-grandlac.fr



[Télécharger le dossier de souscription en ligne.](#)

[Télécharger le flyer d'informations générales sur la téléassistance.](#)



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Portage de repas
- > Le service d'aide à domicile (SAD)
- > La lutte contre l'isolement :
Accord'Âge

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.